

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2025

---

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT  
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME  
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT  
D'EMPLOI - (N° 1326)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS160

présenté par  
M. Viry, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

I. – Au début de l'alinéa 1, insérer la mention :

« I – ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 17 :

« II. – Le présent article entre en vigueur... *(le reste sans changement)* ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.